L'orthographe française

Autor(en): **Bondallaz, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **47 (1918)**

Heft 17

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1041323

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

XLVIIme ANNÉE. N° 17. 1er NOVEMBRE 1918.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : **4 fr.** ; par la poste : **20 ct.** en plus. — Pour l'étranger : **5 fr.** — Le numéro : **25 ct.** — Annonces : **15 ct.** la ligne de 5 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre,** *professeur à l'Ecole normale,* **Hauterive-Posieux.** Les articles à insérer dans le N° du 1er doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les annonces, écrire à *M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg,* et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

*Le **Bulletin pédagogique** paraît le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.*

SOMMAIRE. — *L'orthographe française. — Le Musée pédagogique en 1917 (suite et fin). — Billet de l'instituteur. — Partie pratique. — Prière et poésie (vers). — Echos de la presse. — Bibliographies. — Chronique scolaire. — Direction de l'Instruction publique. — Aux institutrices du canton. — Musée pédagogique.*

L'orthographe française

Le français se prête admirablement aux diverses formes que peut revêtir l'expression de la pensée. Nulle langue n'offre autant de ressources aux manifestations de l'esprit. Entendez par là cet esprit de bon aloi, aimable fleur de l'intelligence, parure fine qui donne au style son allure dégagée et à la conversation son charme fringant. Harmonie, élégance, précision, souplesse, précieuses qualités natives que l'étranger dépourvu d'idées préconçues reconnaît volontiers à l'idiome de Racine et de Victor Hugo et qui ont valu à notre belle langue le rang éminent qu'elle a toujours occupé dans les arts, la diplomatie et la littérature. Aisance dans la prononciation, facilité dans la construction de la phrase, variété de termes et de tournures, le français a d'heureux dons pour plaire à quiconque veut se l'assimiler. La médaille, si brillante soit-elle, a pourtant son revers :

les multiples difficultés syntaxiques et orthographiques, que d'aucuns ont taxées, à tort ou à raison, d'ineptes chinoiseries, au grand effarement des grammairiens.

De fait, je ne vois aucune branche du programme scolaire dont l'enseignement soit plus aride que celui de l'orthographe, surtout depuis que, par une singulière aberration d'idée, on a cru devoir supprimer dans les classes primaires du canton le code obligé de tout langage correct: le manuel de grammaire. N'ai-je pas entendu naguère qualifier presque de temps perdu les nombreuses heures hebdomadaires consacrées à l'étude ardue de cet art compliqué que prisait déjà bien haut l'illustre Vaugelas si plaisamment mis en scène par Molière ? Considérer sous cet angle étroit l'œuvre des grammairiens serait méconnaître le caractère fondamental du génie évolutif de la langue française. Quelque difficile qu'elle soit, l'orthographe d'une langue vivante en est une partie intégrante ; l'on ne saurait y porter une atteinte grave sans nuire notablement à la langue elle-même.

Je me suis souvent demandé ce qu'il était advenu, dans la pratique, de l'arrêté ministériel du 13 juillet 1900, sur la réforme de l'orthographe et de la syntaxe, arrêté formulé par M. Leygues, sur la proposition du Conseil supérieur de l'Instruction publique de France. La teneur de l'arrêté est connue. Il n'était édicté aucune loi nouvelle ; mais, sous l'empire d'une tolérance plus ou moins bien comprise, certaines règles se voyaient abolies et ne seraient plus enseignées dans les écoles. Ainsi, on se gardait bien de toucher à l'édifice envisagé dans son ensemble ; on se contentait d'en abattre quelques moellons jugés inutiles à la solidité et à la beauté de la construction. C'était déjà trop puisque l'Académie française, par la bouche autorisée de l'un de ses membres les plus éminents, M. Ferdinand Brunetière, protesta contre cette façon cavalière de placer l'orthographe et la syntaxe sous la juridiction du maître d'école.

A quel mobile avait obéi le Conseil de l'Instruction publique ? Etait-ce peut-être pour rendre plus facile aux étrangers l'étude du français ? Dans ce cas, il aurait fallu s'assurer de la réciprocité, car, jusqu'ici, je ne sache pas que les Allemands ou les Anglais aient fait la moindre tentative pour atténuer les difficultés de leur langue respective et en rendre l'étude plus attrayante pour les gens de race latine. Or, ni les bizarreries de la prononciation anglaise, ni les complications du style allemand n'ont entravé la diffusion de ces deux idiomes dans le monde. Il est donc permis de supposer que la simplification de l'orthographe n'aurait aucune influence sur le développement de la langue française.

L'orthographe, considérée comme telle, avec ses règles et ses exceptions, est une convention, sans doute ; il suffirait d'une autre convention pour l'abolir. N'allons pas croire toutefois que le pur hasard ait seul contribué à la naissance de cette convention.

Tout comme le vocabulaire, la grammaire s'est transformée incessamment à travers les âges, à la façon d'un organisme qui accomplit ses fonctions. Si les grammairiens ont prononcé que tel mot s'écrit de telle ou telle manière, c'est que, guidés avant tout par le sens ou la nuance, ils avaient de bonnes et solides raisons pour justifier leur arrêt. Pour un philologue, un littérateur, un critique, il n'est rien de puéril en syntaxe ou en orthographe, abstraction faite, cela va sans dire, de tout ce qui est le produit de l'arbitraire ou de la fantaisie. Convention si l'on veut, donc ; il n'en est pas moins vrai qu'il est raisonnable de respecter certaines conventions et qu'il est contraire à l'esthétique de faire fi de certains usages. La mode, si capricieuse parfois, pour ne pas dire tyrannique, n'est-elle pas une convention au même titre que la grammaire ? Qui saurait cependant s'en affranchir totalement sans être taxé de ridicule ? Si votre tailleur en usait trop à son aise avec l'orthographe de sa profession, il ne réussirait qu'à vous « fagoter » d'une façon grotesque, extravagante, et vous auriez le droit d'en être marri.

En se modifiant au cours des siècles, les mots de notre langue, tout comme les vêtements, du reste, ont acquis une apparence qui leur est propre, une physionomie qui leur convient, un caractère nettement défini et un dessin auquel nul écrivain ne reste insensible. La figure et la sonorité des mots, l'harmonie de la phrase, la précision des termes, autant de qualités qui demeurent l'apanage du styliste. C'est ce qui fait, écrivait Brunetière, que de deux manières de dire une chose, l'une est d'un artiste et l'autre d'un barbouilleur. L'aptitude à traduire chaque nuance de l'idée ou du sentiment par un mot particulier ou une expression spéciale, est donc la première qualité d'une langue. Or, cette précieuse propriété en fait de vocables, le français la possède à un degré rare, à la condition qu'à ce mot ou à cette expression il ne soit changé ni une lettre ni une syllabe. Le plus souvent, en effet, ce que nous sommes tentés de qualifier de chinoiserie orthographique n'est que la marque distinctive d'un effet de nuance. Ainsi, nous écrivons sans hésiter : une couronne de laurier, un massif de lauriers ; de l'eau de rose, un bouquet de roses. Pour que l'élève arrive à saisir ces diverses nuances, nous l'initions à l'art d'analyser ses idées ; c'est là déjà un résultat fort appréciable de l'enseignement de l'orthographe, en dehors du point de vue technique et esthétique. La grammaire ne nous apprend pas seulement à écrire correctement ou à nous conformer, selon « l'usage antique et solennel », aux lois de la syntaxe. Au même degré que les autres branches du programme, l'étude rationnelle de l'orthographe doit tendre au développement harmonieux des facultés intellectuelles : raisonnement, attention, observation, mémoire. S'il est un domaine où l'étourderie, ce fléau des écoliers, se donne libre carrière, c'est bien celui de l'orthographe. En luttant sans trêve ni merci contre ce fléau, nous aurons l'occasion de développer l'esprit d'observation, le sens

de la réflexion. On peut affirmer que le grand art en orthographe est de savoir analyser une idée; or rien ne contribue autant que l'esprit d'analyse à former un bon jugement. Ainsi, il est certain que la suppression de la variabilité des participes passés comblerait d'aise les nombreux partisans de la loi du moindre effort; mais, outre que cette licence porterait préjudice à l'œuvre grammaticale, étiquette protocolaire consacrée par la tradition et le bon sens, elle dispenserait l'enfant de saisir les rapports existant entre ces participes et le sujet ou complément direct du verbe, d'où occasion perdue de cultiver l'esprit d'analyse.

(A suivre.) A. BONDALLAZ.

Le Musée pédagogique en 1917

(Suite et fin.)

Le projet d'édition d'une telle carte dont il est question depuis bientôt trente ans a subi bien des vicissitudes. Trois commissions s'en sont successivement occupées. M. Gerster proposait, il y a 30 ans, de faire un simple agrandissement de la carte Siegfried au 1 : 25,000, mais ce projet, trop sommaire, fut abandonné. Dans la suite, on voulut faire une édition permettant le tracé de travaux d'art (travaux publics). Seule cette édition spéciale fut publiée par les soins de la Direction des Travaux publics dans notre canton. Mais nos inspecteurs scolaires demandaient toujours avec plus d'instance une carte murale qui a fait pendant si longtemps l'objet de discussions nombreuses. Pour donner suite à une lettre de M. le Dr Dévaud, professeur à l'Université, la Direction de l'Instruction publique chargea, l'automne dernier, une nouvelle commission de conduire à bien ce projet, d'autant plus que nous possédons, dans le pays, un cartographe de mérite, M. le Dr Michel. Cette commission a tenu une séance le 6 décembre. A cette occasion nous avons organisé une exposition des cartes murales les plus récentes des cantons suisses. Après avoir examiné de près les divers modèles de cartes cantonales, la commission adhérait au rapport présenté par M. le professeur Dr Michel, le 8 septembre 1917, à la Direction de l'Instruction publique. Notamment la commission a recommandé vivement et unanimement l'édition d'une carte au 50,000me exécutée sur le modèle de la carte d'Argovie, en 13 teintes avec figuré des forêts.

Tant au point de vue de l'enseignement de la géographie que de celui de l'histoire régionale, cette carte devra comprendre dans ses limites, selon les idées de la commission, les villes de Berne, Lausanne et Neuchâtel, ainsi que la partie la plus importante du bassin supérieur de la Sarine, la surface du dessin couvrant 130 × 142 cm. Cette carte, rendue obligatoire pour toutes nos écoles, leur sera distribuée gratuitement.